



Contexte

L'indice ATMO, calculé par les observatoires régionaux de l'air, dont Atmo Nouvelle-Aquitaine, a pour but de sensibiliser et informer les Français. Cet indice est l'indicateur de référence en France sur la qualité de l'air.

L'arrêté ministériel du 10 juillet 2020 indique la modification de celui-ci pour le 1^{er} janvier 2021. Ceci afin d'inclure les particules fines PM2,5 qui sont plus néfastes pour la santé que les PM10.

Ce nouvel indice est le résultat agrégé de la surveillance de cinq polluants atmosphériques : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), les particules de diamètre aérodynamique inférieur à 10 et 2,5 micromètres (PM10 et PM2,5).

L'indice est calculé quotidiennement, à partir des données mesurées et/ou modélisées en situation de fond, au niveau de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et de la commune.



Evolution de l'indice de qualité de l'air Atmo au 1^{er} janvier 2021

Comparaison avant-après

L'indice calculé par les Observatoires régionaux de l'air évoluera à partir du 1er janvier 2021 selon l'arrêté ministériel du 10 juillet 2020. Une comparaison de l'indice ATMO actuel et le nouveau a été effectuée. Ce bilan avant-après a été effectué pour les années 2018 et 2019. Celui-ci indique que pour la communauté d'agglomération d'Angoulême, la proportion d'indices caractérisant une qualité de l'air bonne est inférieure avec le nouvel indice comparé à l'ancien.

Nouvel indice

Qualificatif	Couleur
Bon	Bleu
Moyen	Vert
Dégradé	Jaune
Mauvais	Rouge
Très mauvais	Pourpre
Extrêmement mauvais	Magenta

Les sous-indices sont calculés de la manière suivante :

- Le maximum des maxima horaires journaliers du SO₂, NO₂ et O₃
- Le maximum des moyennes journalières de PM10 et PM2,5

	Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
NO₂	≤ 40	41 - 90	91 - 120	121 - 230	231 - 340	> 340
SO₂	≤ 100	101 - 200	201 - 350	351 - 500	501 - 750	> 750
O₃	≤ 50	51 - 100	101 - 130	131 - 240	241 - 380	> 380
PM10	≤ 20	21 - 40	41 - 50	51 - 100	101 - 150	> 150
PM2,5	≤ 10	11 - 20	21 - 25	26 - 50	51 - 75	> 75

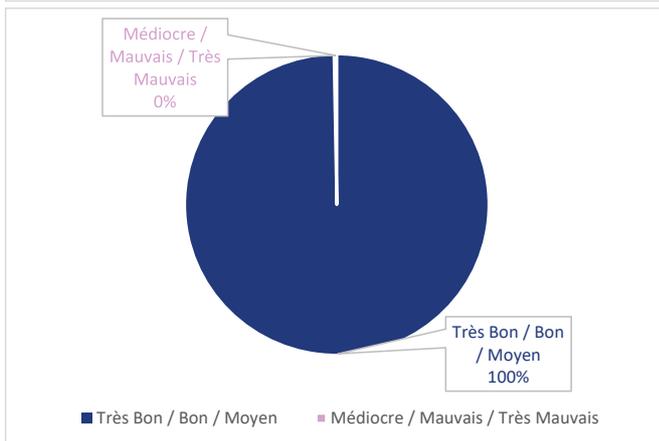
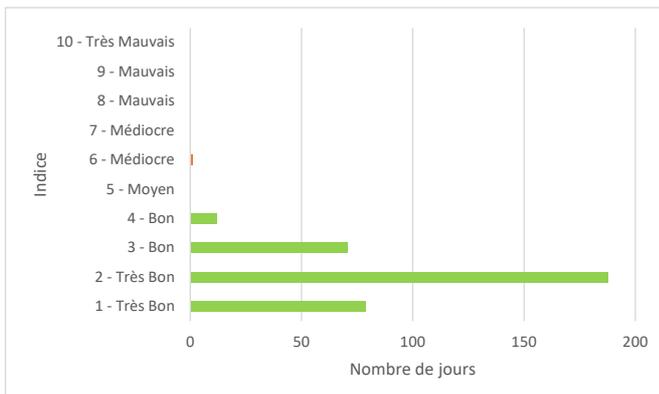
Bilan avant – après

L'indice est présenté pour les deux dernières années : 2018 et 2019. Pour chaque jour de ces deux années le calcul a été effectué suivant les méthodes actuelles et futures de calcul de l'indice ATMO. Les couleurs utilisées sont celles correspondant à chaque indice.

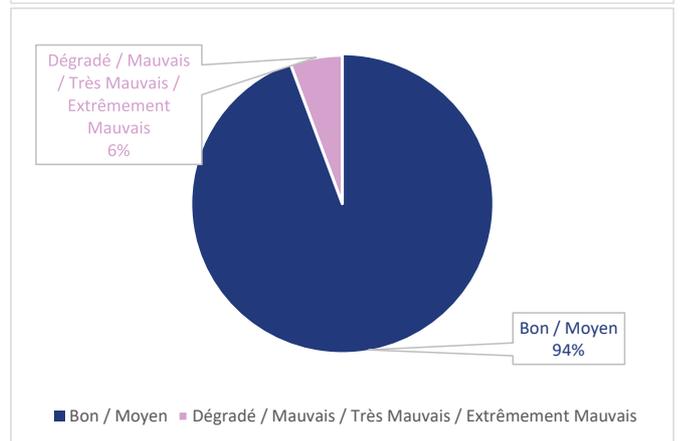
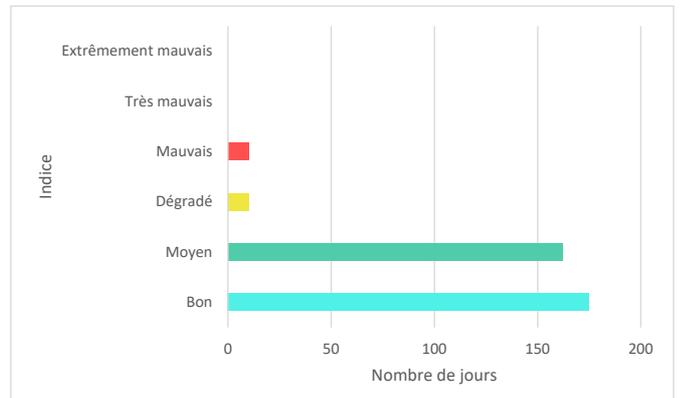
Les premiers graphiques en histogrammes présentent la répartition des indices sur l'année, par nombre de jours. Les indices en camembert représentent la répartition de nombre de jours Bon / Intermédiaires / Mauvais, indépendamment des qualificatifs d'indices utilisés.

Année 2018

Indice ATMO actuel

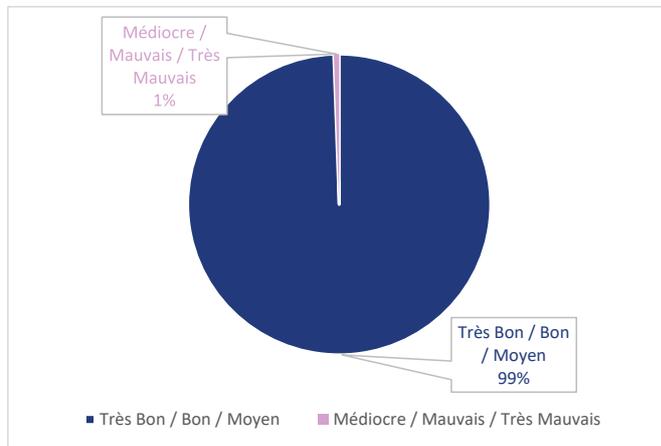
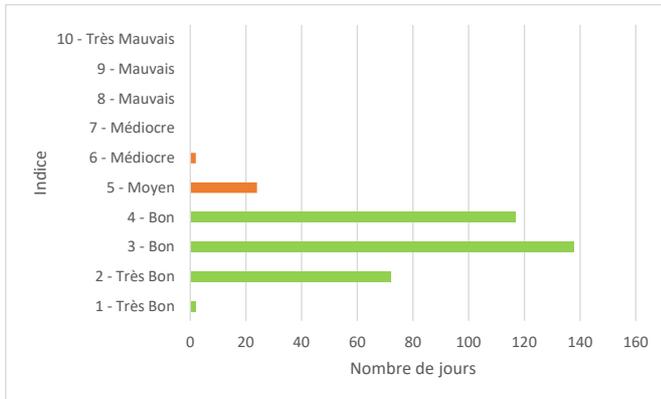


Nouvel indice ATMO

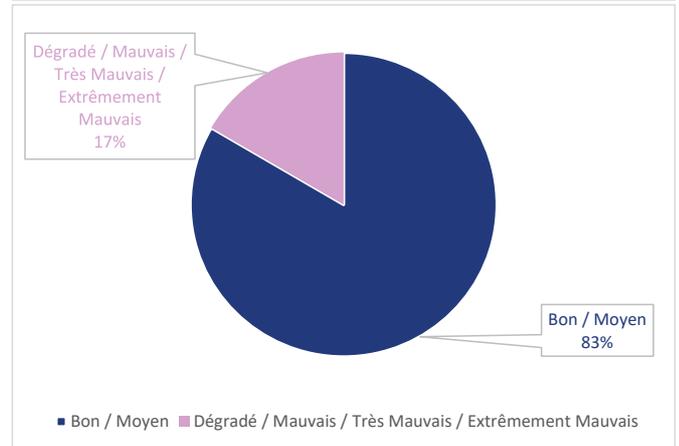
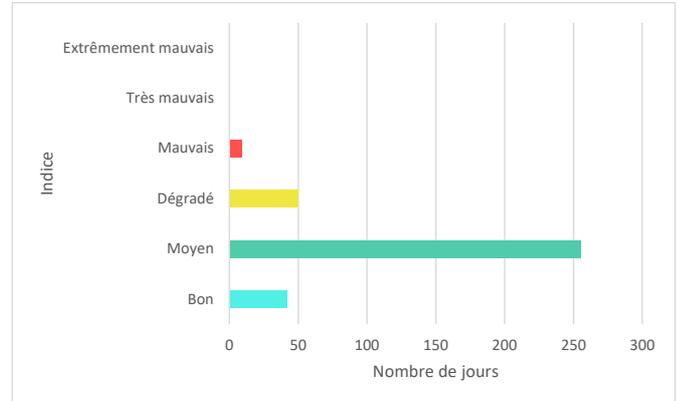


Année 2019

Indice ATMO actuel



Nouvel indice ATMO



Conclusions

Avec le nouvel indice, pour la communauté d'agglomération d'Angoulême, il y a respectivement 337 et 297 jours de bonne qualité de l'air en 2018 et 2019. Ces nombres de jours sont inférieurs à ceux obtenus avec l'ancien indice qui sont respectivement de 350 et 353 en 2018 et 2019.



Pour en savoir +

Contact Etudes

Céline BOUVET

Tél : 09.71.04.63.18

Email : cbouvet@atmo-na.org

Retrouvez la synthèse sur :
www.atmo-nouvellequitaine.org